



Biocarburants : La Commission réfute les accusations

Le Commissaire européen à l'Energie, M.Andris Piebalgs, a réfuté lundi un rapport de la Chambre des Communes britannique mettant en cause le caractère durable des biocarburants.

"La Commission est fermement en désaccord avec la conclusion du rapport du Comité d'Audit de la Chambre des Communes britannique", pouvait-on lire lundi dans un communiqué de presse de la Commission européenne.

A deux jours de la présentation par la Commission de son plan détaillé de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020, la Chambre des communes a jugé "prématuré" le soutien aux biocarburants que compte présenter la Commission. Celle-ci devrait en effet proposer une part de marché de 10% des biocarburants en 2020.

Les députés britanniques s'inquiètent notamment de l'impact environnemental du développement de nouvelles cultures en direction du transport, qui **risquerait de mettre en danger les forêts et les espaces agricoles des pays en voie de développement.**

Pour le Commissaire européen les biocarburants représentent à ce jour la seule alternative viable au pétrole.

Selon lui, il n'existe en effet que trois façons de réduire les gaz à effet de serre dans le secteur des transports :

le passage de modes polluants à des modes énergétiquement plus efficaces (comme le rail, le transport maritime de courte distance ou les transports en commun), la promotion de véhicules à moindre émission, en établissant des objectifs chiffrés de CO2 par véhicules, et les biocarburants.

"La Commission promeut activement les deux premiers (livre blanc du transport, proposition d'émission de CO2)" se justifie-t-il. "mais les biocarburants doivent également être soutenus, car il s'agit d'un moyen de ralentir considérablement la croissance inquiétante des émissions de gaz à effet de serre dues au transport."

"Cela est d'une importance cruciale dans un contexte où la hausse des émissions anéantit les réductions durement acquises par d'autres secteurs."

M.Piebalgs évoque en outre les "autres avantages, qui sont aussi importants que ceux de l'environnement, à savoir **la réduction de notre dépendance à l'égard des importations de pétrole, une opportunité de développement pour les pays pauvres et le défrichage d'une voie que pourront emprunter les biocarburants de seconde génération.**"

Le Commissaire européen reproche par ailleurs au rapport de passer sous silence le fait qu'il n'existe à ce jour qu'une seule alternative : biocarburant ou pétrole, et ce, "jusqu'à ce que d'autres technologies telles que l'hydrogène soit devenues concurrentielles".

"Ceci étant dit," modère M.Piebalgs, "la Commission partage les préoccupations de la chambre des Communes concernant le fait que **les biocarburants doivent être durables**, et que cela doit être garanti par des normes".

La nouvelle directive permettra, selon lui, d'assurer par une consommation locale des biocarburants cultivés, de préserver leur bénéfice environnemental. Le commissaire assure également qu'elle comportera des dispositions en vue d'empêcher tout dommage sur l'environnement sur les forêts tropicales humides notamment, et sur les terres qui souffriraient d'un changement de culture.